

BRÈVES SECTORIELLES

Pays-Bas

Une publication du SER de La Haye
Semaine du 18 mars 2024

Le chiffre du mois

LE CHIFFRE A RETENIR

9 400

Entreprises et organisations
sont sur liste d'attente pour un
raccordement électrique en
[février 2024](#).

Le développement du réseau électrique néerlandais n'est pas suffisamment rapide pour faire face à l'augmentation de la demande d'électricité. En conséquence, les réseaux électriques à haute et moyenne tension sont saturés, et la liste d'attente d'entreprises et de projets pour le raccordement électrique s'est allongée d'environ 3 400 demandes depuis l'été dernier.

Sommaire

Environnement, énergie, transports

- 1 – La congestion des réseaux électriques est toujours un enjeu majeur aux Pays-Bas.
- 2 – Les inondations de fin 2023/début 2024 ont été contenues aux Pays-Bas, qui ont apporté leur aide à la France avec l'envoi de 4 pompes d'urgence.
- 3 – Millieudefensie entreprend une affaire judiciaire climatique à l'encontre d'ING.
- 4 – La NS, confrontée à des retards croissants en lien avec des problèmes de conception du réseau ferroviaire, annonce pourtant une augmentation de l'offre de trafic ferroviaire.

5 – La consommation de gaz poursuit sa baisse aux-Pays-Bas.

6 – En janvier 2024, la facture énergétique a baissé de 12% en glissement annuel pour les ménages néerlandais, mais reste parmi les plus élevées d'Europe.

Industrie, technologie

7 – Le gouvernement dévoile sa Stratégie Nationale Technologique.

8 – La saturation des centres de données néerlandais représente un réel enjeu économique pour le pays.

9 – Le cycle de financement du Fonds national de croissance a été reporté, sous la pression de plusieurs partis politiques.

10 – Les services aux entreprises prennent une place de plus en plus prépondérante dans l'industrie manufacturière néerlandaise.

11 – La fin de la production automobile de grandes séries aux Pays-Bas.

Environnement, Énergie, Transports

1 – La congestion des réseaux électriques est toujours un enjeu majeur aux Pays-Bas.

Les tensions sur le réseau électrique touchent à présent le réseau électrique basse tension. Alors que la délivrance d'autorisations de raccordement au réseau haute tension était déjà exposée à des difficultés depuis de nombreux mois pour les entreprises et grands projets (9 400 entreprises sont sur liste d'attente en [février 2024](#), contre 6 000 l'été dernier), il apparaît que l'inadéquation du réseau au développement rapide des énergies renouvelables (EnR – notamment les panneaux photovoltaïques) a désormais des effets sur les particuliers. Pour y remédier et éviter les coupures de courant, le gouvernement a publié le [22/01/24](#) une feuille de route contre la congestion du réseau à basse tension, recourant à des incitations tarifaires et au contrôle à distance de certains appareils (stations de recharge et pompes à chaleur).

Une solution mise en avant par le ministre de l'Énergie et du Climat : la suppression du dispositif dit de saldering (« acquittement de comptes ») a été écartée par les parlementaires. Ce dispositif permet aux abonnés de déduire, sur leur facture annuelle, l'énergie produite par leurs panneaux photovoltaïques de leur consommation électrique. Cela revient pour l'abonné à « vendre l'électricité au même prix que le prix d'achat » ce qui, en particulier en été lorsque le réseau est saturé et le prix « spot » négatif, représente un boulet financier croissant pour les fournisseurs d'électricité et pour les infrastructures de transport. Les partis BBB (mouvement citoyen des agriculteurs) et GroenLinks-PvdA (union des écologistes et travaillistes) ont voté contre la suppression de ce dispositif au Sénat (dont ils sont les deux plus grands partis) le 13/02/24.

Pour faire face à la congestion grandissante du réseau à haute tension, gouvernement, entreprises et gestionnaires de réseau promeuvent la création de hubs énergétiques. Le gouvernement souhaite encourager ces hubs énergétiques et y a dédié 166 M€ en

octobre 2023. Pour la première fois aux Pays-Bas, 29 entreprises du port d'Amsterdam ont ainsi signé le 08/02/24 un contrat dit « groupé et flexible » avec le gestionnaire de **réseau régional** Liander ; 7 autres contrats de la même nature sont en préparation pour 2024. En coordonnant leur consommation d'électricité, les entreprises forment un consortium énergétique permettant d'optimiser la puissance demandée au réseau électrique saturé. Selon le gestionnaire de réseau de transport TenneT, les hubs énergétiques ont beau offrir des perspectives sur les réseaux régionaux de répartition (moyenne tension), ce n'est pas le cas pour le réseau de transport d'électricité haute tension qu'il gère. Les problèmes rencontrés notamment dans les provinces de Flevoland, Gueldre et Utrecht appellent d'autres solutions. Cette mise au point a suscité de vives réactions déçues jusqu'au [parlement](#).

Le gouvernement a annoncé le 12/01/24 l'octroi d'un prêt de 25 Md€ à l'opérateur du réseau haute tension TenneT, pour financer ses plans d'expansion du réseau électrique aux Pays-Bas et en Allemagne. Il estime que « c'est essentiel pour la transition énergétique et pour le climat des affaires ».

2 – La NS, confrontée à des retards croissants en lien avec des problèmes de conception du réseau ferroviaire, annonce pourtant une augmentation de l'offre de trafic ferroviaire.

Le taux de ponctualité des trains de la NS a chuté de 96% en 2019 à 90% en 2023 ; en particulier, 1 train à grande vitesse sur 4 a été en retard en 2023. Sont en cause : (i) un grand nombre de **travaux** d'infrastructure (notamment des rénovations fin 2023 dans les gares de Rotterdam et de Schiphol) ; (ii) une **pénurie de personnel** (si la NS a recruté 1 500 nouveaux conducteurs et chefs de train en 2023, il y a toujours une pénurie de techniciens et de mécaniciens) ; (iii) des **défauts structurels des LGV** à certains endroits (différence des systèmes de tension et de sécurité, trop peu d'aiguillages) ; (iv) des limitations de vitesse à certains endroits, en raison de **défauts de construction** (limitation à 80 km/h au viaduc de Rijkswetering ; limitation à 120 km/h à partir du 25/01/2024 et pour une durée indéterminée sur la LGV entre Amsterdam et Rotterdam en raison de [fissures](#) identifiées sur plusieurs ponts et viaducs). De manière générale, les chemins de fer néerlandais souffrent d'une **surfréquentation** (déjà pointée par l'Autorité des marchés [ACM](#) en 2019) qui ne fait que s'intensifier, même si la crise Covid a ralenti la croissance du trafic ferroviaire.

« La gestion de tous ces problèmes nous a pris beaucoup de temps et a conduit à des performances opérationnelles décevantes, en particulier pendant les perturbations ou les travaux, comme à Rotterdam Centraal en novembre et décembre. Si l'on compare les chiffres annuels avec ceux des autres années, ces résultats peuvent sembler pas trop mauvais. Mais derrière ces chiffres se cachent des expériences de voyage individuelles négatives qui ne peuvent être reflétées dans des moyennes. Nous travaillons dur pour ramener les performances au niveau que les passagers attendent de nous. » [Wouter Koolmees](#), Président-directeur de la [NS](#)

NS a notamment perdu **3,6 M€ en compensation des voyageurs pour les retards, et enregistre des pertes de 191 M€ sur l'année 2023**. Ces difficultés n'ont cependant pas empêché la NS d'annoncer le 08/02/24 **l'un des changements d'horaires les plus significatifs depuis plusieurs années**, applicable à partir du 15/12/24. La compagnie annonce vouloir ajouter **1 600 trajets hebdomadaires**, pour notamment renforcer la ligne à grande vitesse entre Amsterdam, Rotterdam et Anvers. L'opérateur est confiant, selon le journal [NOS](#), quant à la capacité du réseau à absorber ce trafic, malgré la pénurie de mécaniciens.

3 – Les inondations de fin 2023/début 2024 ont été contenues aux Pays-Bas, qui ont apporté leur aide à la France avec l'envoi de 4 pompes d'urgence.

Des inondations ont touché les Pays-Bas fin 2023 suite à des précipitations élevées, provoquant la crue des fleuves dans l'est du pays (provinces d'Overijssel, Gueldre, Drenthe, Brabant), avec des niveaux d'eau qui n'avaient pas été atteints depuis une dizaine d'années.

Ces inondations ont pu être contenues grâce à la **mobilisation des pompages pérennes** (et la mise en place de quelques pompages d'urgence) et la **construction de barrages et de digues d'urgence** par les autorités régionales de l'eau (*waterschappen*), mais aussi grâce au succès du **programme gouvernemental « Espace pour les rivières »** (*Ruimte voor de rivieren*) mis en œuvre après les inondations de 1995 (pour un coût total de 2,3 Md€). Ce programme comprenait l'élargissement du lit des rivières, le déplacement de digues, le creusement de canaux latéraux et la désignation d'espaces (prairies, mares) réservés pour l'écoulement de l'eau. Les plaines inondables le long des cours d'eau de l'IJssel, du Nederrijn, du Waal et du Lek ont ainsi été approfondies ou élargies à 34 endroits ; l'agrandissement de l'espace pour la Meuse a commencé en 2005 et se poursuivra jusqu'en 2027. Un Programme de protection contre les inondations (*Hoogwaterbeschermingsprogramma*, HWBP), faisant partie du programme d'adaptation du delta (*deltaprogramma*) et visant à renforcer les digues, est également mis en place depuis 2013.

Néanmoins, pour protéger efficacement les Pays-Bas contre les inondations (et notamment renforcer les digues) jusqu'à 2050, les 21 autorités régionales de l'eau (*waterschappen*) estiment (par la voix de leur association) **avoir besoin de deux fois plus de fonds que prévu (24 Mds€ au lieu de 12 Md€)**.

En novembre 2023 et en janvier 2024, les Pays-Bas ont **envoyé quatre pompes d'urgence** (pouvant chacune traiter 5 M de litres d'eau/heure) **en France**, dans le cadre d'un mécanisme européen. L'aide a aussi consisté en l'envoi d'experts en pompage, trois camions et une grue.

4 – Milieudéfensie entreprend une affaire judiciaire climatique à l'encontre d'ING.

L'organisation environnementale Milieudéfensie (membre des Amis de la Terre) a entrepris le 19/01/2024 des **poursuites judiciaires contre ING**, la plus grande banque des Pays-Bas par actifs détenus. L'association accuse la banque de ne pas avoir de politique climatique suffisamment ambitieuse pour respecter l'objectif des « 1,5°C » des Accords de Paris. Cette affaire marque la **première**

action en justice climatique contre une institution financière dans le pays et fait suite à la victoire historique en 2021 de Milieudéfensie contre Shell.

Milieudéfensie demande ainsi à ING de **réduire ses émissions** de moitié d'ici 2030 et de **cesser tout financement** d'industriels ayant encore des projets de développement dans les énergies fossiles (avec un sursis d'un an pour les clients actuels).

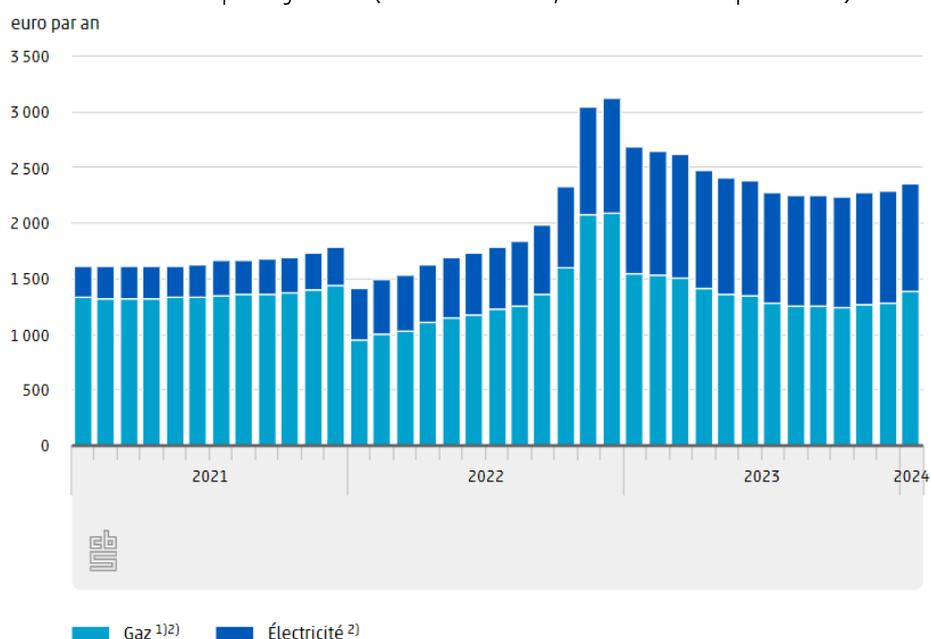
ING a répondu officiellement dans une lettre en date du 14/02/24 que l'arrêt immédiat de financements dans l'industrie des combustibles fossiles serait **irréaliste**, préconisant une **période de transition** du fait de la dépendance de la société actuelle aux énergies fossiles.

5 – La consommation de gaz poursuit sa baisse aux Pays-Bas.

D'après l'office de statistique national [CBS](#), la consommation de gaz naturel néerlandaise était de **30 Md de m³ en 2023** (-5% par rapport à 2022). L'année 2022 représentait déjà la plus faible consommation de gaz enregistrée depuis 1972 aux Pays-Bas. Le secteur tertiaire (magasins, hôtels, restaurants et hôpitaux) et le résidentiel ont vu leur consommation baisser (resp. -7% et -11%) et l'agriculture au contraire augmenter de 9%. Les conditions climatiques ont pourtant été similaires en 2022 et 2023. Pour rappel, l'exploitation gazière de Slochteren à Groningue a pris fin le 01/10/23 et le pays a importé environ 65% de sa consommation de gaz en 2023. À noter également que fin 2023, les installations de stockage de gaz étaient remplies à 81% (60% au 12 février 2024).

6 – En janvier 2024, la facture énergétique des ménages néerlandais a baissé de 12% en glissement annuel, mais reste parmi les plus élevées d'Europe.

L'office de statistique [CBS](#) estime que la facture énergétique annuelle a baissé de **323€** en moyenne sur l'année 2023, en tenant compte du bouclier tarifaire qui était en vigueur en 2023 (et supprimé début 2024). Il attribue cette baisse aux 2/3 à des prix moins élevés de l'énergie, et pour le 1/3 restant à une baisse de la consommation. À noter que le prix du gaz est passé sous la barre des **27 €/MWh** (en janvier 2024 pour une livraison en février 2024) pour la première fois depuis juillet (vs. 50 à 70 €/MWh un an plus tôt).



- 1) La consommation de gaz est corrigée de la température.
- 2) Le montant pour le gaz et l'électricité inclut la réduction fixe de la taxe sur l'énergie (remise de prélèvement) payée sur le raccordement à l'électricité. Les mesures de soutien au revenu introduites par le gouvernement en 2022 ne sont pas incluses.

Malgré cette baisse des factures énergétiques, le **fonds d'urgence pour la précarité énergétique**, reconduit en janvier 2024 avec des paramètres moins généreux, a reçu un nombre très important de demandes. Ce fonds, mis en place pour la première fois en 2023 à l'initiative des entreprises énergétiques, vise à soutenir les ménages dont le revenu brut ne dépasse pas 200% du minimum social. Il prend en charge la partie de la facture excédant les 10% des revenus du ménage (contre 13% en 2023). Pour les ménages dont le revenu est inférieur à 130% du minimum social, le fonds couvre la partie de la facture excédant les 8% des revenus du ménage. Ce fonds est doté en 2024 de **60 M€** abondés par le gouvernement et 9 entreprises énergétiques. En l'espace de 3 semaines, le fonds a reçu un nombre de demandes tel que [24 M€ supplémentaires](#) ont dû être abondés par les donateurs, soit assez jusque mi-mars. Le nombre de ménages soutenus en 2023 (plus de 50 000), est susceptible d'être égalé voire dépassé en 2024.

Industrie, Technologie

7 – Le gouvernement dévoile sa Stratégie Nationale Technologique.

Le gouvernement démissionnaire a dévoilé le 19/01/2024 une nouvelle [Stratégie Nationale relative aux technologies](#) qui sera réévaluée tous les trois ans. Cette stratégie établit la liste des **10 technologies prioritaires** à développer pour acquérir une position de « leader technologique » aux niveaux européen et mondial, parmi les 44 technologies clés déjà identifiées auparavant dans le cadre de la politique d'innovation. Les technologies retenues sont :

- Les systèmes optiques et photoniques intégrées ;
- Les technologies quantiques ;
- Les technologies de processus ;
- Les technologies biomoléculaires ;
- Les technologies de l'imagerie ;
- Les mécatroniques ;
- L'intelligence artificielle et les données ;
- Les matériaux énergétiques ;
- Les technologies de semi-conducteurs ;
- La cybersécurité.

« Nous devons faire des choix, car nous sommes de plus en plus confrontés à toutes sortes de pénuries en termes d'énergie, de matières premières/produits semi-finis, de ressources humaines et d'espace. En outre, d'autres pays misent stratégiquement sur les technologies innovantes. » Micky Adriaansens, Ministre de l'Économie et du Climat

Cette stratégie, sans valeur réglementaire ni budget, constitue un pas de plus vers le développement d'une politique industrielle active et plus ciblée. La Ministre de l'Économie et du Climat met en garde contre le **manque d'investissement** structurel et le retard de publication scientifique sur ces sujets stratégiques cruciaux.

8 – La saturation des centres de données néerlandais représente un réel enjeu économique pour le pays.

La ministre démissionnaire de l'Économie et du Climat met en garde dans une [lettre au Parlement](#) en date du 22/01/2024 des **risques pour l'économie néerlandaise** que représentent la **saturation des centres de données** et le manque d'expansion des infrastructures numériques. Les Pays-Bas ont comme ambition de se positionner comme une **plaque tournante européenne numérique**, notamment avec leurs capacités de stockage de données et de connexions Internet à haut débit disponibles à Amsterdam. Cependant la congestion du réseau électrique et la crise de l'azote rendent difficile les projets d'expansion des différents centres de données. Ainsi le mégacentre de Microsoft en Hollande septentrionale ne peut pas accueillir de nouveaux clients dans l'immédiat et invite ceux qui ne peuvent pas attendre à se faire héberger dans leurs autres centres européens.

Le secteur des données représente 3% du PIB national pour une consommation électrique faible en comparaison: 0,65% de l'électricité consommée du pays. Alors que l'utilisation des centres de données pourrait être multipliée par 5 d'ici 2030 d'après les prévisions, les Pays-Bas risquent de perdre en compétitivité, notamment devant la concurrence scandinave.

9 – Le cycle de financement du Fonds de croissance a été reporté, sous la pression des différents partis politiques.

Le Fonds National de Croissance (*Nationale Groeifonds*) créé en 2020 par le gouvernement néerlandais, a pour vocation d'investir dans des projets innovants qui contribuent à une croissance économique durable et structurelle. Le programme, qui fonctionne par le biais des appels à projets, est doté de **20 Md€** par l'État pour la période 2021-2025, et de 3,4 Md€ pour le cycle de subventions de 2024. Dans le cadre de la formation d'une coalition pour le nouveau gouvernement, plusieurs partis politiques (PVV, VVD, NSC et BBB) veulent abolir ou réduire le Fonds National de Croissance. Ainsi, si le futur gouvernement ne pourra pas annuler ce cycle de financement, d'aucuns souhaiteraient que les dépenses du Fonds de croissance soient à la discrétion du nouveau gouvernement.

En février 2024, le gouvernement a donc reporté la date limite de dépôt des demandes pour une nouvelle série de subventions du fonds du 01/04/24 au 01/06/24, reportant conséquemment de 2 mois le processus de décision. 59 plans ont déjà été soumis à l'Agence néerlandaise pour les entreprises (*Rijksdienst Voor Ondernemend Nederland*; RVO) pour une phase préliminaire.

10 – Les services aux entreprises prennent une place de plus en plus importante dans l'industrie manufacturière néerlandaise.

Une étude du Bureau néerlandais du plan (CPB) publiée le 13/02/24 décrit une mutation de l'industrie manufacturière néerlandaise entre le début du siècle et 2018. En effet la part des activités de production telles que l'assemblage dans les revenus de l'industrie manufacturière est passée de 44 à 34%, pour laisser une part grandissante aux activités de services (de 56 à 66%) comme le conseil, le marketing et le conseil juridique. Selon cette étude, 76 % des revenus des travailleurs néerlandais de l'industrie manufacturière proviennent d'activités de services. Le CPB constate que bien que cette tendance soit également observée dans de nombreux autres pays avancés, elle est plus marquée aux Pays-Bas.

Ainsi, le CPB estime que le gouvernement devrait considérer la part importante de services dans la politique industrielle néerlandaise, et notamment l'intégrer dans ses métriques de succès.

11 – La fin de la production automobile de grandes séries aux Pays-Bas.

Le départ de la production automobile pour BMW de l'usine VDL Nedcar marque la fin de la production automobile de grande série aux Pays-Bas. L'usine localisée à Born, ouverte depuis les années 60, était la seule usine d'assemblage automobile à produire des grandes séries. Après une vague de licenciement de 2000 employés effective au 1er mars 2024, seules 435 personnes conserveront leur emploi dans l'usine, un nombre d'employés plus grand que nécessaire afin de conserver la capacité de produire dans le futur. En revanche un porte-parole de VDL Nedcar annonce que la production de grandes séries automobiles « n'est pas à l'ordre du jour dans les années à venir ». Il souhaite trouver une autre utilisation du site industriel, qui pourrait devenir un centre de mobilités pour VDL Special Vehicles.

« Après la résiliation par BMW du contrat de production courant jusqu'en 2030, nous nous sommes battus avec acharnement pour trouver la solution de continuité appropriée à travers la production automobile. Nous n'y sommes pas parvenus, principalement à cause des conditions difficiles sur le marché automobile mondial et de la surcapacité dans l'industrie automobile. » John van Soerland, Directeur de VDL Nedcar

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de La Haye
aude.robin-mitreviski@dgtresor.gouv.fr ; samy.ouahsine@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : SER de La Haye
Abonnez-vous : lahaye@dgtresor.gouv.fr